



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 1/2021

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet : - Comptes 2020 et rapport de gestion

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe à ce préavis un exemplaire des comptes de fonctionnement 2020, ainsi que le rapport de gestion pour l'année écoulée.

De manière générale, l'année 2020 a été particulièrement impactée par la crise sanitaire du Covid-19, tant au niveau des charges, que des revenus.

Il faut rappeler ici, que l'école et les activités parascolaires (UAPE, cantine, devoirs surveillés) ont été fermés durant deux mois (mi-mars à mi-mai). Les prescriptions fédérales et cantonales en matière de normes sanitaires ont eu pour conséquence qu'aucun camp n'a pu avoir lieu depuis février 2020 et des courses d'école extrêmement limitées. Tout ceci se répercute dans les présents comptes de fonctionnement.

La fiduciaire a procédé aux contrôles des comptes 2020 du 16 au 19 février 2021, dans les locaux de l'ASIPE.

Afin de simplifier la lecture des comptes, nous vous proposons quelques commentaires ci-dessous en lien avec les comptes 2020.

N° du compte	Commentaires
100.3003.00	La séance du Conseil intercommunal de mars prévue pour les comptes 2019 a été annulée en raison du semi-confinement décidé par le Conseil fédéral quelques semaines plus tôt.
102.3003.00	Le Conseil d'établissement a siégé une seule fois en janvier, ceci en raison de la situation sanitaire.
110.3011.00	Le dépassement du budget s'explique par l'engagement de Mme Stefania Santos depuis août 2020 dans le dessein de reprendre les tâches déléguées au travers de la convention avec l'Etat de Vaud. Cet engagement a été communiqué à la Commission de gestion et au Conseil intercommunal en septembre.
110.3102.00	Le dépassement du budget est lié aux différentes annonces dans la FAO comme par exemple l'appel d'offre pour les transports scolaires, la mise à l'enquête de l'UAPE de Grandcour ou encore pour la construction des Rammes, s'agissant du préavis accepté lors du Conseil intercommunal extraordinaire en janvier.

110.3182.01	Il s'agit des coûts de téléphone et de tous les coûts liés à l'informatique de l'administration, notamment les coûts liés aux logiciels comptables et salaires (plus de 4'000 CHF). Il y a des frais de prestations liés à l'engagement de notre nouvelle collaboratrice.
110.3185.00	Le CoDir a décidé en juillet 2020 de mandater un BAMO concernant l'appel d'offre pour les transports scolaires. Un montant de 3'231 CHF est pris sur les comptes 2020, le solde sera payé sur 2021 au moment de la finalisation du mandat.
110.3189.00	Le dépassement du budget est dû notamment par les frais de mise à jour du cadastre pour le bâtiment provisoire des Rammes pour un montant de 1'884.90 CHF. Suite à la décision du CoDir en janvier 2020 d'engager une patrouilleuse scolaire pour les Rammes, l'ASIPE l'a équipée d'habits de protection météorologique et de sécurité pour un montant de 425.40 CHF. Une licence pour la vidéoconférence a été acquise pour une année d'un montant de 150 CHF.
111.3011.00	La différence par rapport au budget concerne l'engagement d'une patrouilleuse scolaire aux Rammes en février 2020. Elle a pour mission la surveillance de la cour et l'accès au bus scolaire.
112.3111.00	Le CoDir a accepté une demande du directeur de l'établissement secondaire pour le renouvellement de plusieurs chaises de bureau au secrétariat pour un montant total de 4'364 CHF.
112.3170.00	La cérémonie des promotions n'a pas eu lieu comme les années précédentes en raison des normes sanitaires, ne permettant pas le rassemblement de personnes.
150.3111.00	Un tourniquet pour livres de poche a été acquis pour un montant de 836.85 CHF.
210.3198.00	Une partie du montant concerne des parents qui n'ont pas payé des prestations de l'ASIPE (devoirs surveillés, bibliothèque, parascolaire). Il s'agit aussi d'un montant de Jeunesse et Sports qui avait été provisionné en 2019, mais qui ne sera pas obtenu par l'ASIPE suite à une erreur dans les services de l'Etat de Vaud.
210.3522.00	Nous avons eu davantage de demandes de dérogation d'enclassement. L'écolage est payé selon la décision n°138 du DFJC.
210.4512.01	Les finances d'écolage pour les requérants d'asile sont sur ce poste comme en 2019. Le montant au budget 2020 a été mis au 210.4339.03. Ce changement permet d'être juste par rapport au plan comptable MCH1.
350.3112.00	Un effort a été fait sur l'entretien du mobilier en lieu et place du renouvellement.
350.3112.01	Un effort a été fait sur l'entretien du mobilier en lieu et place du renouvellement.
350.3161.01	Il y a eu une erreur de calcul dans les budgets 2019 et 2020 pour les coûts de location, la correction a été faite sur les coûts 2020.
350.3189.00	Il s'agit de l'achat de masques de protection et de solution hydro-alcoolique.
351.3116.00	La place de jeux prévue pour DLT n'a pas pu être faite. En effet, en raison de la situation sanitaire, aucune séance avec le voisinage n'a pu être organisée. Une solution de financement par une fondation est en cours d'étude. Néanmoins, il est indispensable de pouvoir présenter le projet aux voisins, avant la mise à l'enquête. Les statuts de l'ASIPE ne permettent pas d'effectuer une réserve pour l'exercice comptable suivant.
351.3133.00	Le dépassement important du budget est dû à l'achat de solution hydro-alcoolique pour les classes avec des sprays. Dans ce poste figurent aussi l'achat de masques de protection, dont une partie a été donnée aux élèves du secondaire en août avant que le département décide que l'acquisition de masques est à la charge des parents.

351.3141.01	Le coût supplémentaire concerne les moyens humains supplémentaires que l'entreprise Bouygues a dû engager pour appliquer les mesures de désinfection édicté par le canton.
351.3222.00	Construction DLT : intérêt de 2% échéance en 2021. Extension DLT : intérêt de 1.7% s/ Fr. 600'000 – échéance 2023 intérêt de 2% s/ Fr. 600'000 – échéance 2022 intérêt de 1.7% s/Fr. 600'000 – échéance 2023 intérêt de 1.55% s/Fr. 850'000 – échéance 2024.
351.3312.00	Il s'agit de l'amortissement du bâtiment, de son extension et de la vidéosurveillance.
351.3321.00	Le Comité de direction a décidé d'effectuer un amortissement extraordinaire sur l'exercice comptable 2018. Comme il y a un décalage entre l'actif et le passif pour ce bâtiment, il semble opportun de rattraper ce retard dans un délai de 3.5 ans. En effet, à cette échéance le futur collège de La Coulaz aura un impact sur le compte de fonctionnement de l'ASIPE et donc sur les communes membres. Dès 2022, l'amortissement deviendra linéaire jusqu'en 2036.
351.4271.00	Durant une bonne partie de l'année, aucune société locale n'a pu venir s'entraîner dans les salles de gym. Dès lors, il n'y a pas eu de facturation aux communes ou aux sociétés directement. Plusieurs manifestations qui auraient dû se dérouler à l'aula ont également été annulées.
352.3222.00	Achat bâtiment : intérêt de 1.55% - échéance 2024 Transformation bâtiment : intérêt de 1.4% - échéance 2024 (consolidation en décembre 2014).
353.3111.00	Le système de fixation dans les murs des couloirs n'a pas été réalisé. Une solution commune a été choisie dans le cadre de la construction des Rammes.
353.3141.00	Le traitement des sols n'a pas été nécessaire cette année. Par contre, plusieurs interventions ont eu lieu durant les deux années scolaires pour déboucher des WC. En raison de dépôt de calcaire dans les canalisations, un adoucisseur a été installé pour un montant de 4'688.70 CHF.
353.3222.00	Il s'agit des intérêts semestriels pour l'achat du bâtiment à : 1.55 %, échéance au 4 décembre 2024. Les intérêts sont liés aux trois emprunts avec des échéances au plus tard au 30 mai 2025.
354.3141.00	Le coût supplémentaire concerne les travaux de désinfection des classes en raison du Covid-19 pour un montant de 4'555 CHF.
354.3141.01	La facture des prestations 2018 de la commune de Payerne est arrivée en 2020.
355.3222.00	Après discussion avec la fiduciaire, il a été décidé d'effectuer les premiers intérêts et amortissements sur l'exercice 2020 du crédit d'étude, afin d'éviter un rattrapage par la suite en raison du décalage avec les données de la banque.
355.3312.00	Idem que 355.3222.00.
500.3011.01	L'augmentation est la conséquence que presque tous les modules ont été ouverts avec 48 places. Le taux de remplissage des modules a pour la première fois été supérieur à 90% durant l'année scolaire 2019-2020.
500.3091.00	Une collaboratrice a suivi la formation d'auxiliaire en parascolaire pour un montant de 2'100 CHF.
500.3133.00	Ici aussi il s'agit de l'impact du Covid-19 et des mesures de désinfection définies par l'OAJE dans ses directives.
500.4356.00	La baisse des revenus est notamment la conséquence de la fermeture durant deux mois et la légère baisse d'inscription durant la période d'août à décembre 2020 par rapport à la même période en 2019.

500.4512.02	Il s'agit de la participation du SESAF aux salaires des éducatrices qui s'occupent notamment d'enfants autistes.
500.4512.03	En raison de la fermeture de l'UAPE durant le semi-confinement, une aide du canton a été attribuée aux structures, sachant qu'il n'a pas été possible d'obtenir des RHT pour le personnel qui ne pouvait plus travailler.
500.4522.00	Ce sont les repas pris par les résidents de la Fondation des appartements protégés de la Broye. Ces repas ont été supprimés dès le mois de février en raison de la situation sanitaire.
501	L'UAPE de Corcelles-près-Payerne avait été budgété avec une ouverture en août 2020. En raison des travaux sur le bâtiment scolaire ceci n'a pas pu être fait. L'UAPE sera ouverte en août 2021.
502.3011.00	Selon les directives de l'EIAP, le taux de travail pour la direction est de 30% (pédagogie et conduite du personnel). La directrice du parascolaire a commencé à travailler avant l'ouverture de la structure.
502.3011.01	Il a été budgété des modules avec 24 places. En raison du faible nombre d'enfants inscrits, les modules sont ouverts à 12 places et fermés le mercredi.
502.3161.00	Après négociation avec le propriétaire, nous avons pu bénéficier d'un tarif préférentiel, sachant que l'UAPE est ouverte uniquement sur 38 semaines, mais en contrepartie le loyer a dû être payé dès le mois de juin, alors que la structure s'est ouverte en août. Néanmoins nous avons pu dès le mois de mai bénéficier de l'appartement pour commencer à l'aménager.
502.3182.00	Le dépassement est dû à l'installation du wifi afin d'avoir accès au réseau communal sur lequel l'ASIPE travaille.
502.3189.00	Des coûts supplémentaires pas prévus pour le changement d'affectation sont arrivés, il s'agit des frais de géomètre pour un montant de 506.20 CHF.
503.3011.01	En raison du succès, nous devons mettre parfois deux éducatrices selon les jours.
503.4356.00	Les revenus sont plus importants que budgétés, en raison du succès de cet accueil de midi.
505.3011.00	Suite à l'arrêt de l'école durant deux mois, les devoirs surveillés ont été suspendus. Depuis septembre, certains jours il y a qu'une accompagnatrice pour les devoirs en raison du nombre faible d'enfant.
507.3011.00	En raison du Covid-19 et des places limitées la durée de travail de notre collaboratrice a dû être rallongée pour le permettre les nettoyages et désinfection.
507.3131.00	L'accueil de midi pour les élèves du secondaire suscite un succès pour les pique-niques et beaucoup moins pour les repas chauds livrés.
507.3182.00	Le logiciel Ma Cantine est en fonction depuis 2019. Les coûts ont été ventilés différemment afin de les distinguer entre celui de MesDevoirs et les autres logiciels utilisés par l'administration générale. Le coût partiel d'utilisation est facturé aux parents pour un montant annuel de 24 CHF. Ce montant figure au compte 507.4356.00.
510.3103.00	Une ponceuse à disque a été achetée neuve suite à un dégât. Elle ne pouvait pas être réparée notamment en raison de son âge.
510.3664.00	Il s'agit des pommes pour les élèves. L'opération des pommes a été écourtée en raison de la pandémie.
515.3662.00	Seul quelques camps de ski ont pu avoir lieu en janvier 2020.

517.3188.00	La différence par rapport au budget est la conséquence des changements des horaires en octobre 2019, suite aux problèmes rencontrés sur Corcelles. De plus, le nouveau bus de 72 places a un coût de fonctionnement supérieur aux autres bus ScolaCar. Entre le budget annoncé par CarPostal en décembre 2019 et le décompte final en juillet 2020, la différence est de 42'000 CHF. Si l'ASIPE a dû payer les coûts fixes durant le semi-confinement (6 semaines), les frais variables ont été diminués de 30'023 CHF.
517.3188.01	En raison de la pandémie, beaucoup d'activités scolaires (patinoire, piscine, gym) ont été annulées.
520.3103.00	Le budget a été dépassé en raison de réparation de beamers et de l'accordage d'un piano.
520.3135.00	Le dépassement est la conséquence de l'achat d'une sableuse neuve (l'ancienne avait plus de 20 ans) car la réparation devenait trop onéreuse. Le coût de l'achat a été réparti sur les années comptables 2019 et 2020 afin de limiter les coûts non budgétés.
520.3664.00	Seuls les pommes concernent ce poste cette année.
525.3020.00	Les activités ont été stoppées en raison de la situation sanitaire.
525.3662.00	Presque aucun camp n'a pu avoir lieu, seul les classes d'accueil ont pu se rendre sur le Balcon du Jura du 27 au 31 janvier 2020.
527.3188.00	La différence est la conséquence de la ventilation des transports entre le primaire et le secondaire basé sur l'année scolaire et l'année civile pour la comptabilité. A cela j'ajoute ma marge d'erreur entre le budget annoncé par CarPostal en été et le budget après évaluation empirique en novembre. En réalité sur l'année civile 2020, il y a une baisse de l'ordre du 25'000 CHF pour ces transports quotidiens. L'administration de l'ASIPE est en train de préparer une nouvelle planification des factures dans le cadre du nouveau contrat de mandat, afin de limiter ces décalages.
560.3654.00	L'augmentation des coûts est engendrée par une augmentation des cas d'enfants en souffrance nécessitant l'engagement du médecin, ainsi que par sa participation au vaccination selon le programme cantonal.
560.3654.01	L'augmentation des coûts est la conséquence des mesures d'aération et de désinfection supplémentaires selon les directives fédérales et cantonales lors des passages des élèves.
9102.02	Ce poste contient un montant de 45'900.00 CHF. Il s'agit du solde du crédit d'étude du préavis 1/2019 pour le bâtiment des Rammes prévu d'être ouvert en été 2021.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 1/ 2021 du Comité de direction de l'ASIPE
 Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
 Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- Article 1** d'approuver les comptes 2020 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,
- Article 2** de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 1^{er} mars 2021.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Julien Mora



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexe : comptes de fonctionnement 2020, annexes & rapport de gestion.